



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le président catalan Quim Torra, destitué par la Cour suprême espagnole pour ne pas avoir retiré une bannière sur la liberté d'expression

L'affaire constitue un abus de la compétence de la Commission électorale central (JEC), énième tentative des autorités espagnoles de réprimer la minorité nationale catalane

Lundi 28.00.2020

La Cour suprême a confirmé la décision de la Haute Cour de justice catalane de destituer le président catalan Quim Torra pour avoir accroché une banderole de soutien aux prisonniers politiques catalans pendant la campagne électorale. Trois des cinq juges qui ont pris cette décision ont également participé au procès de 2019 des dirigeants civils et politiques indépendantistes catalans.

L'Assemblée Nationale Catalane dénonce que la destitution du président Torra est un nouvel exemple d'abus des autorités espagnoles à l'encontre de la minorité nationale catalane, et un manque de respect des traités internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les autorités espagnoles ne peuvent pas continuer à prêcher le respect de l'État de droit tout en persécutant et en emprisonnant des représentants démocratiquement élus. Le cas du président Torra n'est que l'un des nombreux dirigeants catalans élus qui sont poursuivis par la justice espagnole, une injustice qui doit être reconnue et corrigée.

En mars 2020, le rapporteur spécial des Nations unies sur les minorités, Fernand de Varennes, a dénoncé que la persécution judiciaire des dirigeants indépendantistes catalans "visait à les intimider sur la base de leurs opinions politiques", ajoutant que "l'Espagne a l'obligation légale de protéger les droits de la minorité catalane, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression, y compris politique, ainsi que la liberté de réunion et d'association, les droits fondamentaux et la participation à la vie publique". Ses critiques rejoignent celles du Conseil de l'Europe, du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire et d'organisations telles qu'Amnesty International, Human Rights Watch et la Commission internationale des juristes, entre autres.

Assemblea Nacional Catalana
Suïssa - Schweiz - Suisse - Svizzera - Svizra
www.ancsuissa.org

 @ancSchweiz @ancSuisse @ancSvizzera |  www.facebook.com/ancsuissa



Une violation de la liberté d'expression et des garanties démocratiques

L'affaire a débuté lors des élections municipales de mars 2019, lorsque le Conseil électoral central a estimé que les symboles de solidarité avec les prisonniers politiques catalans - rubans jaunes et banderoles - accrochés aux bâtiments de la Generalitat violaient la neutralité institutionnelle. Malgré le fait que les symboles étaient suspendus depuis leur emprisonnement, ils n'avaient pas fait l'objet d'une contestation jusqu'à ce moment.

Le président Torra a d'abord refusé de les retirer, au motif que ces symboles, qui dénonçaient la nature politique de l'emprisonnement de dirigeants civils et politiques catalans, relevaient de la liberté d'expression. Il a ajouté que l'accrochage des symboles était un acte politique et donc protégé par son immunité parlementaire. Bien qu'il ait finalement été contraint d'enlever les symboles, le bureau du procureur a soutenu deux procès, qui se sont terminés par la décision, en décembre 2019, de disqualifier le président Torra pour 18 mois et une amende de 30 000 euros.

Le Conseil électoral central a alors demandé sa révocation immédiate. En tant qu'organe purement administratif, cette demande représentait une violation des garanties démocratiques du peuple catalan, outre le fait que la révocation du président est un droit réservé au Parlement de Catalogne. Ce type de comportement abusif s'inscrit dans le droit fil du célèbre "procès des Procès" contre les neuf dirigeants civils et politiques catalans pour avoir organisé un référendum, après avoir passé plus de 2 ans en détention préventive et avoir été condamnés de 9 à 13 ans de prison au milieu de l'indignation internationale. En outre, l'un des membres du conseil électoral central qui a pris part à la décision était un juriste qui travaillait également pour le parti nationaliste espagnol Ciudadanos, comme cela a été révélé par la suite.

En juin 2020, la Cour suprême espagnole a interdit l'affichage de drapeaux "non officiels" sur les bâtiments publics, rejetant tout lien avec le cas du président Torra, mais avec une intention politique claire liée au mouvement d'indépendance catalan. Cette décision touche également les organisations et groupes de défense des droits civils tels que la communauté LGBTI+, car le drapeau arc-en-ciel n'est pas considéré comme officiel.



L'Assemblée Nationale Catalane (ANC) est une organisation civile regroupant des citoyens catalans d'idéologies diverses favorables à l'indépendance de la Catalogne. L'ANC est indépendante de tout parti politique ou de toute organisation gouvernementale catalane. L'ANC est une entité qui a organisé les manifestations annuelles, pacifiques et massives¹, en soutien à l'indépendance de la Catalogne chaque onze septembre, jour de la fête nationale catalane.

¹ POLITICO – *In Pictures: The art of Catalan protests* <https://www.politico.eu/interactive/catalonia-referendum-independence-spain-in-pictures-art-of-catalan-protests/>

Assemblea Nacional Catalana
Suïssa - Schweiz - Suisse - Svizzera - Svizra
www.ancsuissa.org

 @ancSchweiz @ancSuisse @ancSvizzera |  www.facebook.com/ancsuissa